

En finir avec les dysfonctionnements institutionnels de l'UAG

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

18 avril 2014

UN PAVE DANS LA MARE

Et l'UAG réouvre le vieux concept du droit à l'auto-détermination

Depuis près d'un an, l'ex-UAG (Université des Antilles et de la Guyane) subit une période noire qui remet en question son existence. Le départ brutal de la Guyane vers une université de plein exercice laisse la Guadeloupe et la Martinique face à un carrefour aussi embarrassant que fondamental.

On se doutait que l'UAG fonctionnait mal, on entendait des histoires de pertes de copies récurrentes dans les pôles et de diplômes acheminés avec beaucoup de retard. Mais il est une chose de se douter et une autre de savoir. Le départ brutal de la Guyane vers son propre destin ampute l'université d'un flan et dévoile d'un même mouvement toutes ses plaies et ses couacs de fonctionnement. Quelles que soient les raisons évoquées qui ont poussé à cette séparation : ultime non-réponse de la présidence de l'UAG quant à une demande de formation de la Guyane, velléités politiques restées longtemps latentes, manque de reconnaissance de l'entité par ses deux compagnes, il n'empêche que maintenant la Guadeloupe et la Martinique sont obligées de faire sans et de trouver un nouveau mode de fonctionnement. Et c'est bien cette question qui met le feu aux poudres. Car quitte à régler les comptes, faisons-le de façon globale. Il apparaît que l'histoire du fonctionnement de l'université repose sur des batailles rangées et des luttes d'influences entre les pôles pour l'obtention d'acquis et d'ouvertures de formations, sans même évoquer l'omnipotence de la présidence qui se charge d'accorder ou de refuser sans que les pôles puissent réellement peser sur les décisions. Alors qu'il semblait plutôt acquis que les deux départements garderaient la même structure simplement privée du G, des voix se sont vite élevées contre l'université

Antilles (l'UA), pour l'émergence d'une université de Guadeloupe (l'UG) plus proche d'un enseignement correspondant aux réalités de la Guadeloupe.

UA ou UG, rayez la mention inutile

Les partisans de l'UG s'appuient sur la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 dite loi ESR qui renforce la cohérence entre Université et territoires. Plus clairement : une université doit répondre à des besoins territoriaux. De plus, il est contre-productif, selon eux, de reprendre toute une administration qui n'a pas fonctionné et de l'appliquer à deux départements qui pour des raisons historiques, économiques, politiques, sont rivaux. Les partisans de l'UA, eux, estiment qu'il ne faut pas fragiliser l'existant en le repensant, surtout quand, au bout du compte, on se dirige sur la perte d'attractivité au niveau des étudiants. Fait récent, la présidente de l'UAG a annoncé le 15 avril dernier le déblocage du campus de Fouillole, après plus de trois semaines de blocage ininterrompu, la reprise des cours étant annoncée au 28 avril prochain. Cette semaine, Le Courrier de Guadeloupe ouvre donc ses colonnes au débat " pour l'UA ou pour l'UG " encore peu entendu dans les médias mais si crucial qu'il touche même à notre capacité à nous autodéterminer. Vaste programme à suivre.

TRIBUNE

Les évaluations successives de l'UAG par les instances nationales de l'enseignement supérieur ont tiré à maintes reprises la sonnette d'alarme au sujet de la mauvaise organisation actuelle des institutions de l'UAG et des conséquences désastreuses de la rivalité historique entre les pôles de Guadeloupe, Guyane et Martinique. Quelques cas concrets : Même si un pôle est très majoritairement opposé à un projet mis au vote en conseil d'administration, le résultat du vote global peut être favorable pour ce point ; et donc un pôle peut se voir contraint d'appliquer une décision à laquelle elle est très majoritairement opposée. La répartition du budget n'est pas établie par l'UAG pour les trois pôles sur la base de normes ministérielles, mais sur des arguments et arbitrages politiques in ternes qui ne tiennent aucun compte de la réalité du terrain. Un étudiant de

lettres a à peu près la même dotation qu'un étudiant de physique chimie, ce qui est une aberration. Une grande part du budget est dévolue au fonctionnement d'une administration dont une partie évolue sur les trois territoires, ce qui engendre un énorme surcoût. La mauvaise politique de gestion des emplois a conduit à ce que certaines fonctions vitales pour l'établissement soient assurées par des emplois précaires. L'offre de formation en pâtit, car les projets ne sont pas traités sur un même pied d'égalité ; certains diplômes sont ouverts ou fermés sans passer par la voie classique d'habilitation mais par le fait du "*prince président*". La complémentarité entre les pôles n'est plus qu'un lointain souvenir des débuts de l'UAG, car maintenant la concurrence règne entre les trois pôles sur les diplômes de licence. Un pôle est toujours tenté de faire jouer ses relations avec l'État pour récupérer des projets d'un autre quand ce n'est pas des blocages sans fondements : on peut citer le blocage de la création du service culturel du pôle Guadeloupe, mais aussi le projet mené par la commission culture du pôle Guadeloupe, dans le cadre des 30 ans de l'UAG, qui a été annulé alors que la communauté d'agglomération Cap Excellence y avait déjà investi un certain nombre de moyens avec l'accord du Président de l'époque. Enfin il est très important de noter que depuis juillet 2013, le Conseil d'Administration ne s'est réuni qu'une seule fois, et que les décisions qui ont été prises l'ont été avec une majorité de non élus ! En conclusion, avec le modèle existant vous avez des surcoûts permanents, des pillages permanents, des conflits permanents, des disettes permanentes. Il convient donc de réorganiser la gouvernance de l'université sur deux principes : donner un pouvoir direct et décisionnel à chaque pôle en choisissant soit un statut d'université de plein exercice, avec un président et leurs propres conseils ; soit une délégation permanente aux instances polaires de toutes les prérogatives présidentielles sous réserve que l'État entérine une telle spécificité juridique au sein de l'enseignement supérieur français au regard de son droit public très centralisateur. Donner un budget propre sur la base d'une nouvelle dotation pour chaque territoire calculé par le ministère en fonction des réels besoins. Cette réforme ne peut aboutir qu'avec le soutien des communautés universitaires des pôles, assorti à un choix clairement exprimé dans une indispensable consultation.

DÉBAT

La perte d'attractivité de l'option UG est une menace réelle "

" L'UA ne fonctionne pas, il ne faut pas céder à la facilité "

Vincent Valmorin, professeur de mathématiques, pro université de Guadeloupe (UG) et Antoine Delcroix vice-président du CEVU pro université des Antilles (UA) ont accepté de débattre dans les locaux du Courrier de Guadeloupe quant à l'avenir de l'UAG. Débat.

Le Courrier de Guadeloupe : Ce que l'opinion publique n'a pas compris ce sont les raisons de la rupture. Qu'en est-il réellement ?

Vincent Valmorin : Dès la création de l'UAG il y a eu des problèmes. La Guyane s'y est toujours sentie mal. Mais à cette époque, il y avait des hommes de bonne volonté, qui pouvaient trouver des solutions pour protéger la collaboration des trois pays pour qu'ils puissent avancer. Je me rappelle avoir dit aussi que dans 15 ou 20 ans, la Guyane aurait son université et qu'il s'agissait de la préparer calmement. Tout cela pour dire que depuis le début le mal était là. Et notamment, les alliances de circonstances pour évincer un pôle ou un autre. Quant à l'enseignement, nous proposons une formation accordée par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU), elle est validée pour un pôle et refusée pour un autre. Mais on apprend quelque temps après que le pôle lésé, contacte une université extérieure pour s'appuyer sur son habilitation pour ouvrir tout de même la formation non obtenue.

Antoine Delcroix : Que l'on me donne clairement un exemple précis de diplôme national dans cette situation. Si je parle de ma mandature qui a commencé en mars 2013, il a pu arriver exceptionnellement que des formations soient ouvertes d'un côté en formation initiale et de l'autre en formation continue. Les cas que vous décrivez sont des cas exceptionnels accidentels dont la matérialité n'est pas prouvée. Ensuite, c'est le ministère qui décide des accréditations et des habilitations. Je dis qu'il y a des dysfonctionnements mais je ne suis pas sûr qu'ils soient fondateurs de crise majeure. Je ne suis pas sûr que ce soit la logique de l'opposition territoriale qui ait cours dans ce cas-là.

V.V. : Si on prend l'exemple de la formation continue, il y a des diplômes ouverts à la formation continue en Guadeloupe repris en Martinique dans le cadre privé avec l'accréditation de l'UAG, cela aussi c'est un dysfonctionnement.

A.D. : Je n'ai pas connaissance de ces cas. Il y a eu aussi des déséquilibres de moyens entre les territoires et cela transcende les distinctions géographiques. La problématique majeure n'est pas une problématique de déséquilibre polaire, mais beaucoup plus une problématique - pour des raisons historiques - de moyens différents affectés aux différentes composantes.

LCG : *Comment expliquez-vous ce déséquilibre entre les pôles ?*

A.D. : Il y a eu une évolution des effectifs des étudiants. La crise démographique a atteint d'abord la Martinique avant d'atteindre la Guadeloupe.

V.V. : Certes mais il y a d'autres problèmes. Il y a un groupe d'étudiants à la fac de lettres en Martinique qui se plaint de deux points. Le deuxième est le plus important. Les pratiques d'enseignement qui ont cours dans cette fac. Il faut savoir que cette fac est passée de 5 600 étudiants à moins de 1 400 étudiants en dix ans.

A.D. : Je conteste ces chiffres. Il faut prendre les effectifs de 2004-2005. C'est environ 3 000 il y a dix ans et 1 500

maintenant.

V.V. : Mais en substance vous avez lu ces pratiques : comment on peut gonfler le nombre d'étudiants en TD pour garder les moyens. Personnellement, je ne tiens pas à avoir une université qui fonctionne de cette manière, l'invention de chiffres sur un pôle sans possibilité de vérification. Et à ces alertes, nous n'avons aucune réponse de l'administration.

A.D. : Je tiens quand même à souligner que le groupe d'étudiants dont on parle se cache courageusement derrière un mail anonyme, et enlève donc toute possibilité d'identification.

V.V. : Certes mais les faits ne se cachent pas.

A.D. : Dans un premier temps on ne peut pas dissimuler des étudiants, ils ont un numéro, une carte d'inscription. Les problématiques de dysfonctionnement sur les chiffres d'étudiants n'existent plus.

V.V. : C'est de la théorie.

A.D. : Si on parle des pratiques limites de certains collègues, bon... pourquoi pas. Le fait qu'il y aura ou non une enquête, je le déciderai en interne. Le CEVU quand il se réunira en traitera au cours d'une question diverse.

LCG : ***Au-delà de cela, cette crise ne montre-t-elle pas que le concept "Antilles-Guyane" est une vue de l'esprit ?***

A.D. : Ce que vous dites est partiellement vrai. Cela dit, il y a des problématiques juridiques, environnementales, la formation d'enseignants et de santé publique qui sont communes et qui font partie des filières principales de l'UAG. Savoir s'il faut former des professeurs de mathématiques ne se distingue pas en fonction des territoires. Les besoins sont les mêmes, on peut s'organiser pour les former ensemble ou pas.

LCG : ***Qu'en est-il du détournement de fonds de 10 millions et du rapport de la Cour des comptes ?***

A.D. : Je suis là-dessus tout à fait tranquille. Un laboratoire de l'UAG fait l'objet d'une enquête de l'inspection générale et d'une procédure judiciaire. Mais il est clair que l'équipe actuelle n'est en rien concernée par ces dysfonctionnements. Au contraire, la présidente les constatant a souhaité aller plus loin et a commandé une mission d'inspection complémentaire. Le rapport issu de cette mission d'inspection est en phase contradictoire. Mais il est clair que c'est l'équipe présidentielle actuelle qui a voulu faire la lumière sur ces problèmes et si on était un peu pervers - je ne le suis pas - on pourrait s'interroger sur la violence des attaques qui sont faites contre elle.

V.V. : Je suis d'accord. Sauf que. La présidente est elle-même perverse. Car elle a utilisé ce laboratoire comme bouc-émissaire de tous les problèmes qu'elle rencontrait. Elle a dit sur tous les média que c'est à

cause de son engagement sur ce type de problèmes qu'elle a été victime d'attaques machistes. Mais demandez-les ces mails sexistes ! Elle a dit que la secrétaire du laboratoire en question était en garde à vue alors que c'était faux. Je l'ai appelé. On ne cesse d'en parler or il faut donner des preuves. Pour ce qui est du rapport de la cour des comptes, il concerne aussi d'autres laboratoires. La gestion des fonds européens, la gestion des heures complémentaires. On n'en parle jamais.

A.D. : Le laboratoire en question sur la Martinique représente 97 % des fonds européens attribués à l'université.

LCG : *On entend monter une autre voix qui est pour une université Guadeloupe. Comment expliquer cette rupture ?*

V.V. : Il y a des gens qui n'étaient pas positionnés et qui rallient maintenant l'UG. J'en veux pour preuve le commentaire de l'un des membres haut placé du conseil d'administration qui a dit qu'en cas de consultation l'UG allait passer. Mais pour faire court, depuis le début, les gens sont pour l'UG et les partisans se sont organisés car on essayait de les faire taire. Nous avions déjà dit lors d'une assemblée générale du 20 novembre dernier que l'on ne voulait pas d'une UA qui serait juste privée de G. C'est-à-dire d'une UA qui reprendrait le même fonctionnement de l'UAG alors qu'il a été examiné comme mauvais.

A.D. : Les mails de l'UAG sont libres, tout le monde peut écrire et accéder aux listes de diffusion. C'est difficile de faire taire des voix.

LCG : *Quels sont les modèles envisageables pour la Guadeloupe ?*

V.V. : Ce qui est sûr, c'est que nous voulons un cadre fixe pour pouvoir travailler. Le cadre de l'UG est idéal. S'il y a université de Guadeloupe, il y aura forcément une université de la Martinique. Nous serons obligés de collaborer sur des thèmes donnés. Nous pouvons mettre en commun ce dont nous avons envie, faire des conventions dans un cadre libre- ment consentis.

LCG : *Cela entre dans le cadre d'une confédération ?*

V.V. : Oui, mais ce n'est pas le seul cadre. Nous n'avons qu'à couper les universités de suite et voyons ce que cela donne. L'UAG ne fonctionnait

pas et on l'a su très vite. Nous avons donné des autonomies de plus en plus larges et la Guyane est tout de même partie. Si nous fonctionnons avec une université de plein exercice nous pourrons toujours nous adapter. Il faut être réaliste, il faut un cadre réactif selon les problématiques du département. L'UA est une lourdeur administrative.

A.D. : De ce point de vue, UA/UG ne change rien, la réactivité peut-être la même, on peut totalement déléguer aux pôles l'organisation des formations et des adaptations liées au problème de l'accueil des bacheliers professionnels. Dans la confédération les entités ne sont pas sur un même pied d'égalité, il faut un chef de file qui négocie seul avec le ministère. La confédération est basée sur un projet.

V.V. : Mais ce n'est pas figé. À Paris, treize universités sont en confédération, mais il n'y a pas de chef de file. Il faut regarder ce qui fondamentalement est viable. Même si ce n'est pas dans la loi, on peut proposer. Vous sombrez dans la facilité. Vous criez, comme à l'époque de Georges Marchais, que les Russes sont à nos portes. Nous proposons une confédération avec qui veut. Donc potentiellement la Martinique, mais cela m'étonnerait que nos confrères ne tentent pas des partenariats avec nous.

LCG : Peut-on réellement opter pour une UA dans un tel contexte d'affrontement et de crise ?

A.D. : Nos étudiants ne sont pas dans cette logique de séparation territoriale. Vous pouvez regarder les interventions sur les réseaux sociaux.

V.V. : Évidemment, ils sont de passage. L'UAG est devenu un sas, une salle d'embarquement vers les universités françaises ou canadiennes. Ils ne sont pas réellement attachés à leur université !

A.D. : Mais ils disent quand même " deux pays, une jeunesse, une université ".

V.V. : Encore une fois c'est choisir la facilité. Laisser faire c'est être résigné et on ne peut pas reproduire les mêmes dérives, pour encore éclater. Pourquoi, très souvent, certaines personnes n'arrivent pas à faire la part des choses. Le conseil régional a versé de l'argent qui s'est trouvé

hors de la Guadeloupe. " On a une gouvernance qui ne sait pas comment gérer une situation de crise "

LCG : La loi ESR de juillet 1013 permet aux universités d'être plus ancrées dans leurs territoires. Pourquoi ne pas s'appuyer plus fortement sur elle pour créer une offre de formation en adéquation avec les besoins des deux îles ?

A.D. : La loi ESR n'est pas aussi nette que cela sur la question territoriale. Les projets peuvent être inter-académiques.

LCG : Pourquoi la consultation prévue n'aura finalement pas lieu ?

A.D. : À l'instant, je ne sais pas si elle aura lieu ou pas. La seule chose que l'on

peut dire c'est qu'un document du recteur de l'académie de Guadeloupe indique que compte tenu des délais fixés, la consultation ne peut avoir lieu. On a une contrainte du 22 juillet 2014 fixée par la loi concernant la fameuse ordonnance (ndlr : ordonnance qui doit fixer le cadre juridique et administratif de ce qui reste de l'UAG).

V.V. : Certes mais nous pouvons prendre une ordonnance provisoire.

LCG : L'argument est étrange.

A.D. : C'est une mécanique lourde et nous ne sommes plus en mesure de l'organiser dans les délais impartis. Mais le ministère ne ferme pas la porte à des contributions diverses et variées.

V.V. : Il appartenait à l'intersyndicale de contacter le ministère à ce sujet.

LCG : Cette décision va soulever un tollé général

A.D. : J'en suis conscient et c'est pour ça que je dis que rien n'empêche cette consultation de prendre une autre forme.

V.V. : Le recteur a dit qu'il ne pouvait plus car on était hors-délais.

A.D. : A la demande de l'intersyndicale.

V.V. : Non. Je suis ferme. Le ministère a demandé au recteur et lors de

dans cette discussion un membre de l'intersyndicale a dit que la gouvernance ne pouvait pas l'organiser puisque s'étant déjà prononcé pour un cas. L'intersyndicale a demandé un rendez-vous avec la gouvernance, vous les avez reçus et il a été affirmé qu'il n'était plus question d'organiser de consultation.

A.D. : Non, il a dit que nous étions suspendus à la décision du ministère.

V.V. : Vous jouez à un jeu qui n'est pas clair.

LCG : *Quel est le rapport de force entre l'UA et l'UG ?*

V.V. : Si vous posez la question à Jacky Narayanimssamy, le directeur de cabinet de la présidente il dira que la balance penche vers l'UG.

A.D. : Non cela m'étonnerait qu'il ait dit cela. Chez les étudiants en tout cas le courant va largement en faveur de l'UA.

V.V. : Sur le personnel bibliothèque, ingénieurs techniciens, santé (BIATS) l'UG est majoritaire. On a une gouvernance qui ne sait pas comment gérer une situation de crise.